

**Votes exprimés :** Alexis Le blanc, Christine Lagabrielle, Sandrine Croity-Belz, Valérie Le Floch, Evelyne Auriac, Lolita Perez, Marie-Pierre Cazals

## ODJ

- Vote sur les capacités d'accueil, modes de sélection, critères d'évaluation et attendus relatifs à la sélection en Master 2023-2024, pour le Master PSTO, le Master PEPSCO, le Master PAP et le Master PSRI.

### Vote concernant le Master PSTO

Concernant les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour le Master PSTO

Vote : 7 votants	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 7</b>
------------------	--------	-------	----------	---------------

Les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour ce Master sont adoptés à l'**unanimité** des membres votants

### Vote concernant le Master PEPSCO

Concernant les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour le Master PSTO

Vote : 7 votants	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 7</b>
------------------	--------	-------	----------	---------------

Les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour ce Master sont adoptés à l'**unanimité** des membres votants

### Vote concernant le Master PAP

Concernant les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour le Master PSTO

Vote : 7 votants	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 7</b>
------------------	--------	-------	----------	---------------

Les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour ce Master sont adoptés à l'unanimité des membres votants

**Vote concernant le Master PSRI**

Concernant les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour le Master PSTO

Vote : 7 votants	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	<b>POUR 7</b>
------------------	--------	-------	----------	---------------

Les capacités d'accueil, le mode de sélection, les critères d'évaluation et les attendus pour ce Master sont adoptés à l'unanimité des membres votants

Relevé de décision établi par Marie-Pierre Cazals et Nadine Cascino

Le 25 octobre 2022

